

Province de Québec
MRC de L'Érable
Ville de Plessisville

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR L'ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 1819 À 1821

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 15 août 2022, les règlements suivants :

- 1819 « Modifiant diverses dispositions du Règlement 1799 "Relatif à la tarification des biens, des services et des activités de la Ville de Plessisville à compter de 2022" » ;
- 1820 « « Modifiant le Règlement 1770 "Sur la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Plessisville" relatif au transport des résidus de frêne »;
- 1821 « Modifiant le Règlement 1774 « Relatif au programme d'aide financière pour la lutte à l'agrile du frêne afin d'optimiser la méthode de disposition des résidus de frêne ».

Ces règlements peuvent être consultés au bureau de la soussignée aux heures normales de bureau.

PLESSISVILLE, ce 18 août 2022

La greffière adjointe,



CAROLINE GRÉGOIRE

Ville de Plessisville

1700, rue Saint-Calixte
Plessisville (Québec)
G6L 1R3
T : 819 362-3284
F : 819 362-6421
info@plessisville.quebec